

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.01.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 1)

Révision: 22.01.2025

### \* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit: WMP 174 S**

· **UFI:** CWF5-T0QU-300Y-WFHP

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
voir l'article 16

· **Emploi de la substance / de la préparation** Couche passivante

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

WestWood Kunststofftechnik AG  
Schürmatt 10  
CH-8964 Rudolfstetten  
Tel.: +41 56 649 24 24  
Internet: www.westwood-ch.com

· **Service chargé des renseignements:**

Département de la sécurité des produits  
Monsieur Wegner  
Tél. : +49 5702 83 92 145  
Email : sdb@westwood.de

· **Numéro d'appel d'urgence:**

Centre Suisse d'Information Toxicologique  
Tel.: 145 / 24h  
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51  
les cas non urgents: +41 44 251 66 66

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

— CH/FR —

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.01.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 1)

Révision: 22.01.2025

### Nom du produit: **WMP 174 S**

(suite de la page 1)

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acétate de n-butyle  
acétate d'éthyle  
1-méthoxy-2-propanol

· **Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

EUH208 Contient 3-aminopropyltriéthoxysilane. Peut produire une réaction allergique.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

· **vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Informations environnementales et toxicologiques : La substance/le mélange ne contient pas de composants présentant des propriétés endocriniennes conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· <b>Composants dangereux:</b>		
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336, EUH066	10-25%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	≥2,5-<10%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35	1-méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	2,5-10%
CAS: 919-30-2 EINECS: 213-048-4	3-aminopropyltriéthoxysilane Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	≥0,1-≤0,5%

(suite page 3)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.01.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 1)

Révision: 22.01.2025

**Nom du produit: WMP 174 S**

(suite de la page 2)

CAS: 61791-26-2 NLP: 500-153-8	Alkylamines de suif, éthoxylées Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	≥0,025-<0,25%
-----------------------------------	--	---------------

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et demander un avis médical.

· **Après inhalation:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.  
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Ne pas pratiquer de respiration par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez.

· **Après contact avec la peau:**

Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver avec du savon et beaucoup d'eau.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Enlever les lentilles de contact.  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aérosol extrêmement inflammable. En cas de pénétration dans les égouts, il existe un risque d'incendie et d'explosion. En cas d'échauffement ou d'incendie, une augmentation de la pression se produit et le récipient peut éclater, ce qui crée un risque d'explosion. Le gaz peut s'accumuler dans des zones basses ou fermées ou se propager très loin jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme avec incendie ou explosion. En cas d'incendie, les récipients d'aérosols éclatés peuvent se déplacer à grande vitesse. Cette matière est toxique pour les organismes aquatiques et a des effets à long terme. L'eau d'extinction contaminée par cette substance doit être confinée et ne doit pas être déversée dans les cours d'eau, les égouts ou les canalisations.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone (CO)

(suite page 4)

— CH/FR —

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.01.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 1)

Révision: 22.01.2025

Nom du produit: **WMP 174 S**

(suite de la page 3)

### · **5.3 Conseils aux pompiers**

#### · **Équipement spécial de sécurité:**

Précautions particulières pour le personnel des pompiers :

En cas d'incendie, isoler immédiatement le lieu de l'incident et évacuer toutes les personnes de la zone de danger. Aucune mesure ne doit être prise qui implique un risque personnel ou qui n'a pas fait l'objet d'une formation suffisante. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques et a des effets à long terme. L'eau d'extinction contaminée par cette substance doit être confinée et ne doit pas être déversée dans les cours d'eau, les égouts ou les canalisations.

Les pompiers devraient porter des vêtements de protection appropriés et des appareils respiratoires autonomes avec protection totale du visage fonctionnant en mode de pression positive. Les vêtements pour pompiers (y compris le casque, les bottes et les gants de protection) conformes à la norme européenne EN 469 fournissent une protection de base en cas d'accident avec des produits chimiques.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### · **Autres indications**

Le récipient est sous pression. Protéger des rayons du soleil et des températures supérieures à 50°C. Ne pas ouvrir violemment ni brûler, même après utilisation. Ne pas percer, brûler ou stocker le récipient à des températures supérieures à 49°C (120°F) ou à la lumière directe du soleil. Risque d'éclatement du récipient en cas d'incendie ou d'échauffement. En cas d'incendie, les récipients aérosols qui éclatent peuvent se déplacer à grande vitesse.  
se déplacer à grande vitesse.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### · **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Aucune mesure ne doit être prise qui implique un risque personnel ou qui n'a pas fait l'objet d'un entraînement suffisant. Évacuer l'environnement. Interdire l'accès au personnel non requis et non protégé. En cas de récipients aérosols endommagés, attention aux fuites rapides de contenu et de gaz propulseur sous pression. En cas de rupture d'un grand nombre de récipients, traiter l'accident en vrac conformément aux instructions de la section relative aux opérations de nettoyage. Ne pas toucher ou marcher sur la substance déversée. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Ne pas faire d'étincelles, ne pas fumer et ne pas laisser de flammes dans la zone de danger.

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Assurer une ventilation suffisante.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

### · **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Éviter la dispersion et le ruissellement du produit libéré, ainsi que le contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et les canalisations. Avertir les autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (systèmes d'évacuation des eaux usées, eaux de surface, sol ou air). La substance est polluante pour l'eau. Peut être nocif pour l'environnement en cas de déversement en grandes quantités. Absorber les déversements.

### · **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Petite quantité libérée :

Supprimer la fuite si cela peut se faire sans danger. Retirer le récipient de la zone de dégagement. Utiliser des outils anti-étincelles et des appareils antidéflagrants. Diluer avec de l'eau et essuyer si le produit est soluble dans l'eau. Alternativement, ou si insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Grande quantité libérée :

Éliminer la fuite si cela peut se faire sans danger. Retirer le récipient de la zone de dégagement. Utiliser des outils anti-étincelles et des appareils antidéflagrants. S'approcher de la zone de dégagement en suivant le vent. Éviter de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones fermées. Rincer le produit répandu dans une installation de traitement des eaux usées ou procéder de la manière suivante. Confiner le matériau répandu avec un absorbant ininflammable (par ex. sable, terre, vermiculite,

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.01.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 1)

Révision: 22.01.2025

Nom du produit: **WMP 174 S**

(suite de la page 4)

terre de diatomée) et le placer dans un récipient prévu à cet effet pour l'élimination conformément aux dispositions locales. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les absorbants souillés peuvent être aussi dangereux que les matériaux libérés.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Porter un équipement de protection approprié (voir section 8). Le récipient est sous pression. Protéger des rayons du soleil et des températures supérieures à 50°C. Ne pas ouvrir violemment ni brûler, même après usage. Ne pas ingérer le produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le gaz.

Éviter l'inhalation de vapeur ou de brouillard. N'utiliser que si la ventilation est suffisante. Porter un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. Stocker et utiliser à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou de toute autre source d'inflammation.

Utiliser un équipement électrique antidéflagrant (ventilation, éclairage et déplacement de matériel). N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Les récipients vides contiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrants ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le bidon d'origine.

Ne pas stocker au-dessus de la température suivante : 35°C (95°F). Conserver conformément à la réglementation locale. Protéger de la lumière directe du soleil. Conserver uniquement dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker avec des substances incompatibles (voir section 10) ni avec des aliments ou des boissons. Conserver sous clé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 sur les matières incompatibles avant toute manipulation ou utilisation.

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas stocker avec des acides.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des bidons bien fermés.

Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 35°C (95°F).

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.01.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 1)

Révision: 22.01.2025

**Nom du produit: WMP 174 S**

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

##### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

###### 123-86-4 acétate de n-butyle (10-25%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 720 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm Valeur à long terme: 240 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm SSc;
--------------	---

###### 141-78-6 acétate d'éthyle (≥2,5-<10%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1460 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm Valeur à long terme: 730 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm SSc;
--------------	---

###### 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol (2,5-10%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 720 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm Valeur à long terme: 360 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm B SSc;
--------------	--

#### · DNEL

##### 141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	DNEL (population)	4,5 mg/kg bw/day (Long terme - effets systémiques)
Dermique	DNEL	63 mg/kg bw/day (Long terme - effets systémiques)
Inhalatoire	DNEL (population)	37 mg/m <sup>3</sup> (Long terme - effets systémiques)
	DNEL (travailleur)	1.468 mg/m <sup>3</sup> (Acute - local effects)
		1.468 mg/m <sup>3</sup> (Acute - systemic effects)
		734 mg/m <sup>3</sup> (Long terme - effets systémiques)
	DNEL (population)	734 mg/m <sup>3</sup> (Long terme - effets locaux)
		734 mg/m <sup>3</sup> (Acute - local effects)
734 mg/m <sup>3</sup> (Acute - systemic effects)		
367 mg/m <sup>3</sup> (Long terme - effets systémiques)		
		367 mg/m <sup>3</sup> (Long terme - effets locaux)

#### · PNEC

##### 141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC	0,22 mg/kg (sol)
	0,34 mg/kg (sédiment)
PNEC	0,26 mg/l (eau)

#### · Composants présentant des valeurs limites biologiques:

##### 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol (2,5-10%)

BAT (Suisse)	20 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 1-Methoxypropanol-2
--------------	--

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

##### · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

##### · Equipement de protection individuel:

##### · Mesures générales de protection et d'hygiène:

 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.01.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 1)

Révision: 22.01.2025

Nom du produit: **WMP 174 S**

(suite de la page 6)

· **Protection respiratoire:**

L'utilisation de la hotte de protection respiratoire est recommandée car ne portant pas de limites de temps s'appliquent.

· **Protection des mains:**

Il n'existe pas de matériau de gant unique ou de combinaison de matériaux qui puisse offrir une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou à des combinaisons de produits chimiques.

Le délai de rupture doit être supérieur à la durée d'utilisation du produit.

Les instructions et informations fournies par le fabricant des gants concernant l'utilisation, le stockage, l'entretien et le remplacement doivent être suivies.

Les gants doivent être remplacés régulièrement et au moindre signe de détérioration du matériau des gants.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de tout défaut et qu'ils sont correctement rangés et utilisés.

Les performances ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques et chimiques et un mauvais entretien.

Utiliser une pommade de protection cutanée appropriée pour toutes les parties du corps non couvertes ; ne pas utiliser après une exposition.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,5$  mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants** >480 minutes (niveau de perméation: 6)

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en cuir

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques EN-Norme: EN 166

· **Protection du corps:**

Avant de manipuler ce produit, l'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction de la tâche à effectuer et des risques associés, et approuvé par un spécialiste. En cas de risque d'inflammation due à l'électricité statique, des vêtements de protection antistatiques doivent être portés. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent comprendre des combinaisons, des bottes et des gants antistatiques. Voir la norme européenne DIN EN 1149 pour plus d'informations sur les matériaux, les conceptions et les méthodes de test. Recommandé pour les vêtements de travail : Porter une combinaison ou une chemise à manches longues (EN 1149-1).



Vêtements de travail protecteurs

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Les émissions provenant de la ventilation et des équipements de traitement doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation environnementale. Dans certains cas, des épurateurs de fumée, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Aérosol

· **Couleur:**

Gris

· **Odeur:**

De type solvanté

(suite page 8)

— CH/FR —

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.01.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 1)

Révision: 22.01.2025

**Nom du produit: WMP 174 S**

(suite de la page 7)

· <b>Seuil olfactif:</b>	Impossible à déterminer.
· <b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
· <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· <b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Extrêmement inflammable en présence des substances et conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharges électrostatiques et chaleur. Légèrement inflammable en présence des substances et conditions suivantes : Chocs et effets mécaniques. Lors de l'utilisation, formation possible de mélanges vapeur/air explosifs/facilement inflammables. Les vapeurs peuvent parcourir une distance extraordinaire et s'enflammer de manière explosive à une source d'inflammation.
· <b>Limites d'explosion:</b>	
· <b>Inférieure:</b>	3 Vol %
· <b>Supérieure:</b>	18 Vol %
· <b>Point d'éclair</b>	-40 °C
· <b>Température d'inflammation:</b>	350 °C
· <b>Température de décomposition:</b>	données non disponibles.
· <b>valeur du pH:</b>	Mélange non polaire/aprotique.
· <b>Viscosité:</b>	
· <b>Cinématique:</b>	Pas de données disponibles.
· <b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
· <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur:</b>	400 kPa (berechnet)
· <b>Densité et/ou densité relative</b>	
· <b>Densité à 20 °C:</b>	0,86 g/cm <sup>3</sup> (DIN 53217)
· <b>9.2 Autres informations</b>	
· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme:</b>	Liquide (aérosol)
· <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
· <b>Propriétés explosives:</b>	Explosif puissant en présence des matières ou conditions suivantes: flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur et vibrations et effets mécaniques. Le conteneur est sous pression. Protéger du soleil et des températures supérieures à 50°C Ne pas forcer ou brûler après utilisation. Ne perforez pas le récipient, ne le brûlez pas et ne le stockez pas à des températures supérieures à 49°C (120°F) ou à la lumière directe du soleil. Risque d'éclatement du récipient exposé au feu ou chauffé. En cas d'incendie, les aérosols en rupture peuvent voler à grande vitesse.
· <b>Teneur en solvants:</b>	
· <b>Solvants organiques:</b>	22,3 %

(suite page 9)



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.01.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 1)

Révision: 22.01.2025

Nom du produit: **WMP 174 S**

(suite de la page 8)

· <b>VOC (CE)</b>	22,49 %
· <b>Teneur en substances solides:</b>	0,0 %
· <b>Changement d'état</b>	
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable.
· <b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· <b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
· <b>Gaz inflammables</b>	néant
· <b>Aérosols</b>	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	néant
· <b>Matières solides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir la section 10.2
- **10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- **10.4 Conditions à éviter** Éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelles, flammes).
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.  
Lorsqu'ils sont exposés au feu, des gaz toxiques, même du CO, du CO2 et de la fumée peuvent être générés.
- **Indications complémentaires:**  
Procédures d'urgence varient selon les circonstances individuelles. Le client doit avoir un plan d'urgence pour le lieu de travail peuvent être présents.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques** Il n'y avait pas des résultats toxicologiques au mélange.
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.01.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 1)

Révision: 22.01.2025

**Nom du produit: WMP 174 S**

(suite de la page 9)

<b>· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:</b>		
<b>123-86-4 acétate de n-butyle</b>		
Oral	DL50	14.000 mg/kg (rat)
Dermique	CL50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	CL50/4h	>21 mg/l (rat)
<b>141-78-6 acétate d'éthyle</b>		
Oral	DL50	4.934 mg/kg (lapin) (OECD 401)
Dermique	DL50	>18.000 mg/kg (lapin)
	CL50	>18.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	NOAEC	1,28 mg/m <sup>3</sup> /90d (rat) (EPA OTS 798.2450)
	CL50/4h	56 mg/l (rat)
<b>107-98-2 1-méthoxy-2-propanol</b>		
Oral	DL50	5.660 mg/kg (rat)
Dermique	CL50	13.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	CL50/4h	6 mg/l (rat)
<b>919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane</b>		
Oral	DL50	1.780 mg/kg (rat)
Dermique	CL50	4.000 mg/kg (lapin)
<b>61791-26-2 Alkylamines de suif, éthoxylées</b>		
Oral	DL50	500 mg/kg (ATE)

**· Effet primaire d'irritation:****· Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**· Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Danger par aspiration**

Hydrocarbures en C10-C13, n/iso-/cyclo-alcanes, &lt; 2% d'aromatiques DANGER D'ASPIRATION - Catégorie 1

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Indications toxicologiques complémentaires:****· Toxicité par administration répétée****141-78-6 acétate d'éthyle**

Oral | NOAEL/90d | 900 mg/kg bw/day (rat) (EPA OTS 795.2600)

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.01.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 1)

Révision: 22.01.2025

**Nom du produit: WMP 174 S**

(suite de la page 10)

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

**123-86-4 acétate de n-butyle**

CL50/48h	64 mg/l (Danio rerio) 71 mg/l (Leuciscus idus melanotus) (DIN 38412)
EC50/24h	73 mg/l (daphnia magna) (DIN 38412) Part 11
EC50/72h	674 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
EC10/18h	959 mg/l (Pseudomonas putida) (DIN 38412) Part 8
TCLo/8d	21 mg/l (Scenedesmus quadricauda) Wachstumshemmtest

**141-78-6 acétate d'éthyle**

EC50/24h	3.090 mg/l (daphnia magna) (DIN 38412, Part 11)
EC50/48h	164 mg/l (daphnia magna) 3.300 mg/l (scenedesmus subspicatus)
CL50/96h	230 mg/l (poisson) 455 mg/l (pimephales promelas)
NOEC/72h	>100 mg/l (Alge (Desmodesmus subspicatus)) (OECD 201)
NOEC/21d	2,4 mg/l (daphnia magna)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit / LogPow BCF Potential  
Ingrédient

Acétate de n-butyle 2,3 10 Faible

Acétate d'éthyle 0,68 30 Faible

1-méthoxypropane-2-ol <1 <100 Faible

3-Aminopropyltriéthoxysilane 1,7 3,4 Faible

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

· **vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Remarque:** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.01.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 1)

Révision: 22.01.2025

**Nom du produit: WMP 174 S**

(suite de la page 11)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**· 13.1 Méthodes de traitement des déchets**



Les déchets dangereux selon au catalogue des déchets (EWC). Si le recyclage n'est pas possible, les déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales doivent être enlevés.

**· Catalogue européen des déchets**

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 27*	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

**· Emballages non nettoyés:**
**· Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>· 14.1 Numéro ONU</b>	
<b>· ADR, IMDG, IATA</b>	UN1950
<b>· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
<b>· ADR</b>	1950 AÉROSOLS
<b>· IMDG</b>	AEROSOLS
<b>· IATA</b>	AEROSOLS, inflammable
<b>· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>· ADR</b>	
	
<b>· Classe</b>	2 5F Gaz.
<b>· Étiquette</b>	2.1
<b>· IMDG, IATA</b>	
	
<b>· Class</b>	2.1 Gaz.
<b>· Label</b>	2.1
<b>· 14.4 Groupe d'emballage</b>	
<b>· ADR, IMDG, IATA</b>	néant
<b>· 14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	Non applicable.
<b>· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Gaz.
<b>· Indice Kemler:</b>	-
<b>· No EMS:</b>	F-D,S-U
<b>· Stowage Code</b>	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1

(suite page 13)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.01.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 1)

Révision: 22.01.2025

**Nom du produit: WMP 174 S**

(suite de la page 12)

<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Segregation Code</b></li> </ul>	<p>litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b></li> </ul>	<p>Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Indications complémentaires de transport:</b></li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>ADR</b></li> <li>· <b>Quantités limitées (LQ)</b></li> <li>· <b>Quantités exceptées (EQ)</b></li> <li>· <b>Catégorie de transport</b></li> <li>· <b>Code de restriction en tunnels</b></li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>IMDG</b></li> <li>· <b>Limited quantities (LQ)</b></li> <li>· <b>Excepted quantities (EQ)</b></li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b></li> </ul>	<p>1L Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 2 D 1L Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity UN 1950 AÉROSOLS, 2.1</p>

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.  
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**  
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 14)

— CH/FR —

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.01.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 1)

Révision: 22.01.2025

Nom du produit: **WMP 174 S**

(suite de la page 13)

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Restrictions prévues par la directive sur la protection de la maternité (94/33/CE).

Restrictions d'emploi pour les directive de la maternité (92/85/CEE) pour les mères enceintes et allaitantes.

· **Classe de pollution des eaux:** classe A (Classification propre)

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Ordonnance sur les interdictions et restrictions relatives à la mise sur le marché de substances, préparations et articles dangereux en vertu de la loi sur les produits chimiques ((ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques - ChemVerbotsV)) Règles techniques relatives aux substances dangereuses: limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)

Règles techniques pour les substances dangereuses: Liste des toxiques cancérigènes, mutagènes ou pour la reproduction (TRGS 905)

· **VOC (CE)** 22,49 %

· **VOCV (CH)** 22,49 %

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### \* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces chiffres se rapportent au produit tel que livré.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Remarques pour formation**

L'enseignement sur les dangers et les précautions à remettre la notice d'exploitation (règle technique 555).

L'instruction doit avoir lieu avant le début de l'emploi et au moins annuellement par la suite.

(suite page 15)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.01.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 1)

Révision: 22.01.2025

Nom du produit: **WMP 174 S**

(suite de la page 14)

· **Numéro de la version précédente: 1**

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· **Sources**

[www.gestis.de](http://www.gestis.de)

[www.echa.eu](http://www.echa.eu)

[logkow.cisti.nrc.ca](http://logkow.cisti.nrc.ca)

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**